Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-213502271-20251124-2025_98-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	23
Présents	:	19
Représentés	:	4
Votants	:	23

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 18 novembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 18 novembre 2025

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. LEDUC, Mme BÉTHUEL, M. RAMIREZ, Mme BEBIN, M. HEUZE adjoints, M. PERRIGAULT, Mme MULTON, Mme PATRU, M. AUFFRAY, M. PESCOSOLIDO, Mme AUBAULT, Mme YOUBOU, M. MARIÉ, Mme CHERRUET, M. HERBRETEAU, Mme LE NABOUR, M. BOISSEL, M. MOUTON-PEROTIN.

Étaient représentés :
Mme GUIVARCH donne pouvoir à M. HEUZE
Mme JOLLAND donne pouvoir à M. MARIÉ
Mme CHEVANCE donne pouvoir à M. LEDUC
M. REHEL donne pouvoir à M. BOISSEL

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2025-98- Finances- Avis de la commune sur la proposition d'augmentation des loyers pour les logements en gestion déléguée à Néotoa

Madame Bethuel, adjointe déléguée à l'action sociale, rappelle que la gestion de certains logements locatifs de la commune a été confiée par convention à Néotoa.

Par décision du conseil d'administration du 10 octobre 2025, Néotoa a décidé d'augmenter au 1er janvier 2026, les loyers pratiqués et les loyers plafonds à hauteur de 1.04%, conformément à l'évolution de l'IRL (Indice de référence des loyers, publié par l'INSEE le 11 juillet 2025) entre le deuxième trimestre 2024 et le deuxième trimestre 2025. Ces dispositions s'appliquent également aux annexes, stationnements et jardins.

Dans le cadre de la gestion déléguée, un avis du conseil municipal sur cette proposition est nécessaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPLIQUER** l'augmentation des loyers évoquée ci-dessus sur les logements dont la gestion a été déléguée à NEOTOA

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-213502271-20251124-2025_98-DE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE